

AFFAIRE N° 2.- Renouvellement de la commission administrative du Bureau d'Aide Sociale.

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous n'ignorez pas que les bureaux d'Aide Sociale sont gérés par une commission administrative dont la présidence appartient de droit au Maire.

Cette commission comprend, d'une part, 4 membres élus par le Conseil Municipal, d'autre part, 4 membres nommés pour 4 ans par le Préfet parmi les personnes s'occupant d'oeuvres ou d'activités sociales dans la Commune.

La précédente commission était composée :

- pour les membres nommés par le Conseil Municipal, par :

Mme CHASSAGNE Raoul
M. CADET Lucien
M. APAVOU Antoine
M. ATECTAM René

- pour les membres nommés par le Préfet, par :

Mme MAINGARD
Mme BOSSE
Mme KOENIG
M. HENRI Jules

Monsieur le Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale me demande de lui faire parvenir les propositions du Conseil pour le renouvellement de cette commission. Il s'agit donc de nommer quatre membres du Conseil Municipal et de proposer une liste de huit personnes s'occupant d'oeuvres ou d'activités sociales dans la Commune.

LE MAIRE.- Les propositions sont les suivantes :

CONSEILLERS MUNICIPAUX : Mme CHASSAGNE Raoul
M. APAVOU Antoine
M. MONDON Claude
M. Dr MAINGARD Paul

MEMBRES NOMMES PAR LE PREFET :

Mme MAINGARD
Mme BOSSE
Mme KOENIG
M. HENRI Jules
Mme PAYET André
Melle RICARD Anna
Mme BOULET Flore
Mme HOAREAU Max

LE MAIRE.- Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

x y x